



## Changement d'affectation d'un entrepot en habitation

Par **BERNARD Veronique**, le 10/07/2020 à 10:54

Bonjour,

Après l'acquisition, il y a 2 ans, d'un bâtiment de 70 m2 auquel nous avons ajouté une extension de 90 m2 (permis de construire validé avec WC, salle d'eau, assainissement individuel, viabilisation ok) nous avons décidé d'en changer l'affectation et de transformer ce hangar en habitation. Nous avons par ailleurs notre résidence principale dans une autre commune. Nous aimerions savoir quelles sont les formalités à accomplir pour ce faire ? Est-on obligés de re-déposer un PC ? Une DP suffit-elle ? Merci de votre réponse. Cordialement, V. BERNARD

Par **Josh Randall**, le 14/07/2020 à 11:42

Bonjour

La destination de départ n'étant ps de l'habitation, il y aura certainement besoin de faire une demande de PC si le changemetn de destination s'accompagne de modifications de façade.

Par **BERNARD Veronique**, le 14/07/2020 à 19:37

Bonsoir, merci pour votre réponse. J'ai une autre question :

- Comme nous savions que dans un avenir plus ou moins proche nous changerions l'affectation de notre local, nous avons pris soin - sur le PC - de donner aux façades l'aspect de l'habitation avec porte d'entrée, baies et portes-fenêtres, l'aspect extérieur ne sera donc en rien modifié par rapport au PC accepté. Seul l'intérieur le sera avec cloisons, sol, etc... Faut-il déposer une demande travaux dans ce cas-là aussi ? Merci pour votre réponse cordialement.

Par **Visiteur**, le 14/07/2020 à 22:58

Bonjour

Je pense qu'il est nécessaire de vous rendre en mairie et vous renseigner sur ce que précise le PLU.

Par **Josh Randall**, le **14/07/2020** à **23:22**

Dans quelle case étati affecté la surface du hanger quand vous avez obtenu ce PC?

Si c'est autre que l'habitation, alors il faudra déposer une délcaraatrion préalable pour le changement de destination sans travaux.